

MURS DE BÂTIMENT

I- GÉNÉRALITÉ

1.1. Définition et rôles :

Un mur est une structure solide, souvent fait en briques ou en parpaing, qui sépare ou délimite deux espaces.

Dans les bâtiments les murs forment les pièces. En plus de définir l'espace intérieur du bâtiment, leur utilité est en règle générale de supporter les étages et la toiture.

En plein air, ils délimitent un espace, offrant une zone de sécurité contre les intrusions ou restreignant simplement la libre circulation des animaux ou des personnes. Certains murs ont une fonction de protection contre les effets naturels comme l'eau (on parle dans ce cas de digue).

Le mur peut avoir des fonctions symboliques (propriété, apparat) et/ou de **protection** et **défense** (mur d'enceinte, de forteresse, de prison).

Par extension, on qualifie de mur tout assemblage d'éléments de taille et de forme similaire (généralement rectangulaire) : mur de carreaux de verre, mur de télévisions. De la même manière, tout obstacle ayant une apparence relativement unie et infranchissable peut être qualifié de mur : mur d'eau (pour une vague très haute), mur de brouillard, mur de flammes ou de chaleur.

1.2. Classification :

En Classifie les murs en deux catégories.

a) D'après leurs principes de fonctionnement :

- MURS PORTEURS :

Murs ayant a supporté des charge et surcharge qui peuvent être de toute nature. Les murs porteurs sont des structures porteuses verticales à feuillet moyen plan.

- MURS DE REMPLISSAGE :

De points qui n'ont aucune charge ni surcharge supporté et ne sont soumis qu'à leur poids propre.

b) D'après leurs niveaux par rapport au terrain naturel :

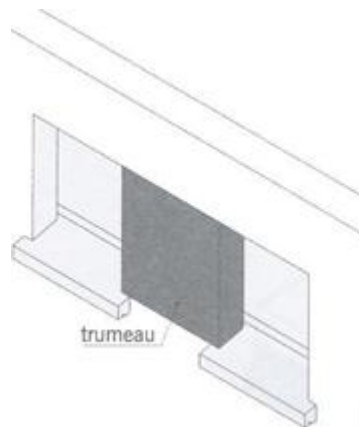
- MURS DE SOUS-SOL
- MURS EN ÉLÉVATION

1.3. Classification :

a) Les murs extérieurs :

- Trumeau :

La partie d'un mur, d'une cloison comprise entre deux ouvertures (baies, deux portes-fenêtres...), pilier qui supporte en son milieu le linteau d'un portail ou d'une fenêtre.



- Allège :

Partie maçonnée basse sur laquelle s'appuie une fenêtre, minceur sur un mur épais.

- Soubassement :

Partie inférieure d'une façade qui repose sur les fondations d'un bâtiment. Portion de mur biltie sur les semelles de fondations et rebaisée en moellon ou béton banche ou en blocs de béton de gravillons. Le soubassement est totalement ou partiellement enterre.

- Mur de façade :

Murs gouttereaux : Se dit du mur sur lequel s'appuie la base de l'égout d'un toit, avec ou sans gouttière ou chéneau. (Les murs gouttereaux s'opposent aux pignons.)

Le mur pignon ou le pignon : mur extérieur porteur, généralement perpendiculaire aux murs gouttereaux et dont les contours de la partie supérieure s'adaptent aux pentes des toits.

- Mur aveugle :

Ne possédant aucune ouverture.

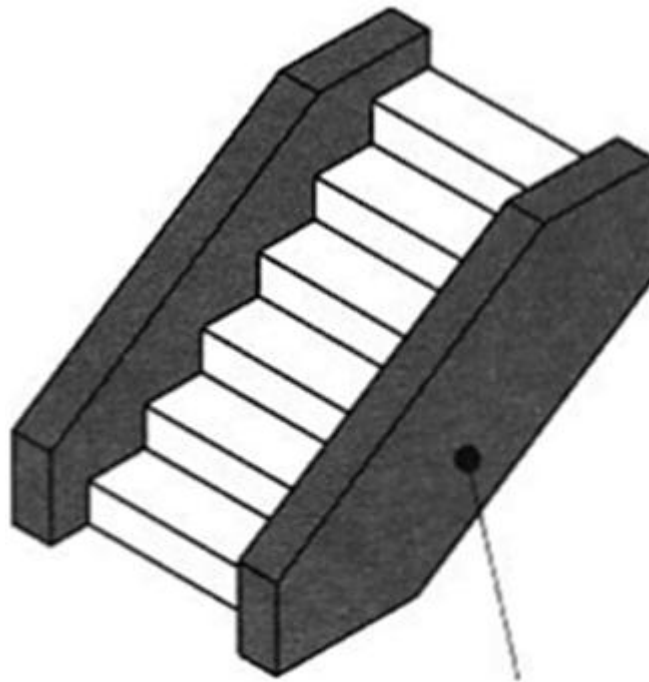
- Mur de sous-sol :

C'est un mur enterré ou semi-enterré qui constitue une clôture pour l'espace situé dans le sous-sol.

b) Les murs intérieurs :

- Mur de refend : paroi intérieure porteuse séparative destinée le plus souvent à « refendre », c'est-à-dire à réduire la portée des planchers qu'il supporte. Ce type de mur est aussi appelé mur intérieur.

- Mur d'échiffre : les murs qui délimitent la cage d'escalier même lorsque ceux-ci ne supportent pas l'escalier.



MURS D'ÉCHIFFRE

Cloison : Les cloisons façonnent l'espace de la maison. Les cloisons sont destinées à séparer deux espaces ou deux pièces d'une construction. Elles peuvent être fixes ou non et existent dans différents matériaux, à choisir en fonction de vos besoins et de votre budget.

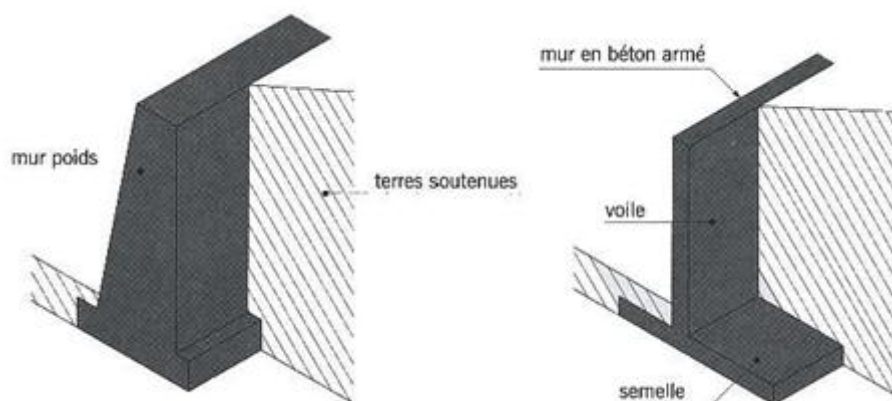
c) Autres murs :

Mur de soutènement :

Mur destiné à soutenir et à contenir des terres situées derrière lui en surplomb. On distingue deux principaux types de murs de soutènement :

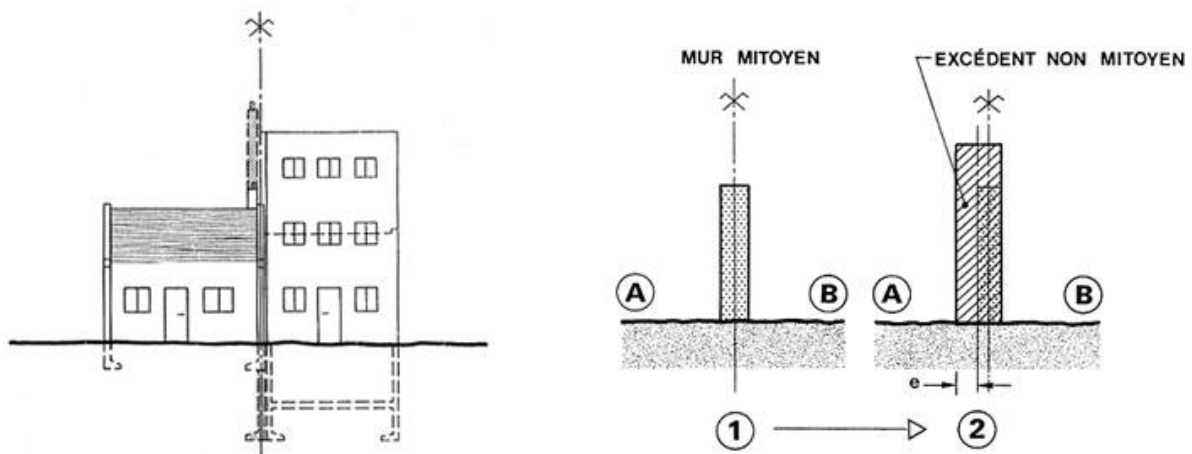
- Le **mur poids** dont la paroi épaisse est en gros béton ou en blocs maçonnes,
- Le **mur en béton armé** constitue d'un voile, d'une semelle et éventuellement de contreforts.

Les murs de soutènement sont souvent munis de barbacanes, petites ouvertures ménagées dans l'épaisseur du mur et destinées à faciliter l'écoulement des eaux contenues dans les remblais.



Mur mitoyen :

Désigne les murs qui servent de séparation entre deux bâtiments ainsi que les murs séparant les cours et les jardins. Ce genre d'ouvrage est donc une copropriété des propriétaires des espaces qu'il divise. Les enclos créés dans les champs sont aussi dits mitoyens.



Article 659 (code civil)

"Si le mur mitoyen n'est pas en état de supporter l'exhaussement, celui qui veut l'exhausser doit le faire reconstruire en entier à ses frais, et l'excédent d'épaisseur doit se prendre de son côté".

A veut exhausser le mur mitoyen.

B ne peut s'y opposer.

Si le mur ne peut supporter l'exhaussement.

A doit le faire reconstruire (ou renforcer) en entier à ses frais (y compris tous étaitements, sujétions de tous ordres nécessaires à assurer le maintien en bon état des constructions de **B** appuyées sur le mur mitoyen).

Le nouveau mur doit respecter l'ancienne emprise sur **B** et prendre l'excédent d'épaisseur "e" en totalité sur le terrain **A**.

Mur de clôture :

C'est mur délimitant une propriété. On peut aussi avoir des murs de clôture de mitoyen.

SOURCES :

<http://www.batir-en-mer.com/a-savoir/dictionnaire-termes-abreviations-techniques>

<http://fr.wikipedia.org>

<http://www.linternaute.com>

<http://www.futura-sciences.com>

<http://www.terrealstructure.com>